

LA MAISON DU JARDIN

Le Centre ne dispose pas de son propre hébergement. Il est toutefois possible de loger à La Maison du Jardin, attenante au centre, dont les chambres sont réservées aux participant-e-s.

Cet hébergement est géré de façon privée comme des chambres d'hôtes.

Tarifs

	Tarif A revenu > 1300€net/mois	Tarif B revenu < 1300€net/mois
Chambre 1 lit	25€/personne	23€/personne
Chambre 2 ou 3 lits	20€/personne	18€/personne
Chambre 1 lit double	40€/couple 30€ pour 1 pers seule les couples sont prioritaires	36€/couple

- Arrhes de 10€ par nuit à la réservation, par chèque à l'ordre de Mme Cléaux. Votre réservation sera effective à la réception de votre chèque d'arrhes.
- Solde payable à l'arrivée en espèces ou en chèque à l'ordre de Mme Cléaux.
Pas de paiement possible par carte bancaire.

Prestations fournies

- **Linge de lit**
Sont fournis: 1 drap du dessous, 1 taie d'oreiller, 1 couverture
(possibilité en dépannage : drap du dessus 3€ - serviette de toilette : 3€)
- **Les ingrédients du petit déjeuner sont mis à votre disposition dans la cuisine**
 - Céréales sans gluten
 - pain frais ou tranché au congélateur
 - confiture miel beurre
 - lait de riz ou d'avoine
 - thé café
 - sucre

Une participation financière libre sera à déposer dans la boîte prévue à cet usage dans la cuisine de la Maison du Jardin

Nous sommes désolés de ne pas pouvoir accueillir vos animaux de compagnie.

Le centre étant animé par une petite équipe de bénévoles, merci de contribuer à l'action bénéfique du lieu, en participant, durant votre séjour, à l'entretien de la maison.

[Télécharger la fiche de demande de logement à la Maison du Jardin.](#)

Fiche à remplir et à renvoyer accompagnée des arrhes Au Jardin de la Méditation 2bis rue de la Gabelle 50510 Cérences.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Lama Teunsang, fondateur et directeur spirituel du centre, depuis plus de 40 ans qu'il est en France, est une source d'inspiration pour faire du quotidien autant d'occasions de s'entraîner à la générosité, la patience, l'effort enthousiaste, la compréhension et le soutien mutuels. C'est au coeur de la dynamique collective que nous pouvons mieux comprendre nos fonctionnements et développer nos qualités.

La vie au Jardin de la Méditation s'appuie sur les conseils spirituels et l'exemple vivant de Lama Teunsang : "On pratique, on mange et on participe ensemble à l'activité du centre".

Les repas

Pour l'instant, le centre ne dispose pas de cuisine collective.

La Maison du Jardin met une cuisine équipée à la disposition des résidents.

Un supermarché se trouve à proximité.

- **Si vous venez lors d'un enseignement :**
 - Les repas se prennent tous ensemble sous la véranda, sous la forme de repas partagé, chacun amenant un plat simple (plat cuisiné, pain, fromage, salade...) pour former un buffet commun que nous partageons ensemble.
 - Si vous arrivez la veille ou si vous restez après la fin des enseignements, ces repas-là sont alors en autogestion à La Maison du Jardin.
- **Si vous venez lors d'une retraite collective ou d'un stage:**
 - Les repas sont organisés ensemble sous la conduite de l'équipe de bénévoles du centre.
 - La préparation d'une partie des repas, la mise en place des tables, et la vaisselle font partie intégrante du stage.
 - La participation financière pour les repas est collectée dans un « pot commun » au début de la retraite pour rembourser les achats de nourriture. Le Paiement se fait à l'arrivée en espèces ou en chèque à l'ordre de Yoga et Famille.

Repas végétariens (petit déjeuner + déjeuner + dîner léger)		
Revenus	< 1300 €	> 1300 €
Forfait journalier	15 €	18 €

- **Si vous venez lors d'une retraite individuelle :**
 - Les repas sont en autogestion à La Maison du Jardin
 - La cuisine de La Maison du Jardin est à votre disposition

Les activités collectives

Que vous veniez pour un enseignement, pour un stage ou une retraite, chacun-e participe à la vie et à la dynamique du lieu

Ces activités font partie de l'intégration de la pratique dans la vie quotidienne. (vaisselle, nettoyage, jardinage...)

Lors des enseignements, des stages et des retraites collectives, un tableau d'activités vous sera proposé, sur lequel nous vous demandons de vous inscrire.

Lors des retraites individuelles, 1 heure par jour sera consacrée à ces activités.